

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique »



I COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité.

En signant la présente charte, les collectivités et leurs groupements s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants.

Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale Pour l'Environnement – Agence Régionale de la Biodiversité (ARPE-ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- Rédiger une feuille de route "sensibilisation, formation et communication zéro déchet plastique"
- Sensibiliser parties prenantes en interne et acteurs du territoire à la thématique « zéro déchet plastique »
- Organiser des opérations de nettoyage de sites pollués

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNEE DES MATIERES PLASTIQUES

- Anticiper la réglementation en abandonnant progressivement l'utilisation de la vaisselle jetable et promouvoir les alternatives réutilisables
- Adopter progressivement une politique d'achat « zéro déchet plastique »
- Evaluer des actions de prévention « zéro déchet plastique »

3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et sur mon territoire
- Renforcer le système de collecte et l'efficacité du tri en interne et sur mon territoire
- Evaluer les actions de recyclage et de valorisation des déchets plastiques

Modalités générales

- Désigner un élu et un agent technique référents « zéro déchet plastique »
- Communiquer chaque année sur les actions engagées et les résultats auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- Participer aux sessions d'information dédiées aux signataires pour échanger sur les thématiques à approfondir

La collectivité Commune de RAYOL-CANADEL / Mer représentée par Jean PLENAT
Maire s'engage à contribuer à la charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions de la présente charte.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fait à Marseille, le

La Collectivité signataire

Fait à Rayol-Canadelle le 13/12/2019

Dispositif proposé par



Animé par

M. Le Maire
J. PLENAT

